

Extension de garantie

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie d'assurance : Steadfast Insurance Partners Ltd (numéro d'immatriculation de la société à Malte : C 55905), Level 3, Gasan Centre, Triq ilMerghat, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1020, Malte. Steadfast Insurance Partners Ltd est autorisée à exercer des activités d'affaires générales en vertu de la loi maltaise sur les assurances de 1998 (Insurance Business Act) et est réglementée par l'autorité des services financiers de Malte, Malta Financial Services Authority, Triq l-Imdina, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1010, Malte.

Le produit est géré par Cover Genius Europe B.V. qui est agréé et régulé par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (« AFM ») sous le numéro de référence 12046177. Vous pouvez demander à l'administrateur qu'il vous fournisse plus d'informations sur l'étendue de l'autorité réglementaire de l'AFM le concernant.

Produit : Extension de garantie

Ce document ne contient pas toutes les conditions générales de la couverture qui se trouvent dans le libellé de la police et le certificat d'assurance. Veuillez à lire attentivement tous ces documents pour vous assurer que la couverture souscrite correspond bien à vos besoins.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Il s'agit d'une extension de garantie couvrant les pièces automobiles vendues sur la plateforme d'Ovoko qu'elle a contractée dans le cadre d'un contrat d'assurance collectif.



Qu'est-ce qui est assuré ?

✓ La pièce est couverte en cas de panne mécanique ou électrique survenant après l'achat à condition que le défaut n'était pas connu ou détectable au moment dudit achat, ceci sous réserve des conditions générales et des exclusions de la police d'assurance. La pièce est assurée à concurrence du plafond de garantie indiqué dans votre certificat d'assurance. Le plafond de garantie correspond au prix d'achat de la pièce (TVA comprise), mais ne pourra pas dépasser 10 000 € (TVA comprise) par pièce.

✓ Pour les moteurs et les boîtes de vitesses, la garantie couvre également les frais de main-d'œuvre liés à l'installation, au démontage et aux tests de diagnostic de la pièce assurée. Ces frais de main-d'œuvre sont limités à 50 € de heure (plus TVA) et plafonnés à 1 000 € par pièce. La somme du prix d'achat de la pièce et des frais de main-d'œuvre (TVA comprise) ne devra pas dépasser 10 000 € (TVA comprise).

Veuillez vous reporter au libellé de la police d'assurance pour en savoir plus sur les conditions particulières applicables aux moteurs et aux boîtes de vitesses.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Dommages accidentels : Problèmes résultant d'événements imprévisibles tels qu'une collision, un choc contre un trottoir ou l'impact de débris routiers (par exemple, un carter d'huile fissuré par une pierre) ou d'une mauvaise manipulation, comme la chute de la pièce lors de l'installation ou son endommagement par des outils.
- ✗ Pièces non achetées sur la plateforme de vente d'Ovoko ou pièces achetées sur Ovoko sans certificat d'assurance valide.
- ✗ Pièces dont l'état était présenté comme « Avec défauts » sur la plateforme Ovoko ou défauts indiqués par le vendeur dans la description du produit ou clairement visibles sur les photos du produit.
- ✗ Pièces d'usure (plaquettes de frein, filtres, courroies, kits d'embrayage, essuie-glaces, etc.) ou pièces ayant subi une détérioration due à un usage normal au fil du temps.
- ✗ Toute peinture, tout dommage esthétique, toute corrosion ou tout autre défaut qui n'affecte pas la fonctionnalité de la pièce.
- ✗ Défauts ou dommages causés par un manque d'entretien de la pièce ou du véhicule sur lequel la pièce a été montée, ou par un entretien effectué de manière incorrecte et inappropriée au regard des instructions du fabricant ou des pratiques considérées comme normales au vu des caractéristiques spécifiques du véhicule ou du moteur.
- ✗ Défauts ou dommages causés par une mauvaise utilisation du véhicule ayant entraîné la panne de la pièce après son installation.
- ✗ Défauts ou dommages causés par un(e) mauvais(e) installation, montage ou réglage de la pièce, notamment non-respect des normes ou instructions de montage du constructeur du véhicule ou des bonnes pratiques d'ingénierie généralement reconnues.
- ✗ Pièces utilisées pour la course, le tuning ou pièces modifiées en violation des recommandations des fabricants.
- ✗ Accessoires bonus fonctionnellement liés à la pièce mais vendus séparément ou éléments de pièces fournis gratuitement en supplément (par exemple, injecteurs fournis avec un moteur).
- ✗ Moteurs, boîtes de vitesses ou pièces électroniques ne répondant pas aux conditions particulières visées dans le libellé de cette police.
- ✗ Les dommages causés par une surchauffe ne sont pas couverts, sauf si la surchauffe affecte directement la pièce assurée du fait d'une défaillance mécanique ou électrique de ladite pièce. Tous les dommages causés directement ou indirectement à d'autres pièces par cette surchauffe sont exclus de la garantie.
- ✗ Dommages causés par une pièce assurée à d'autres pièces non prises en charge par cette garantie.

✗ Dommages résultant des défauts d'autres pièces que la pièce assurée.

✗ Tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, ou privation d'usage.



Des limites sont-elles prévues par le contrat ?

! Vous pouvez demander une indemnisation à concurrence du plafond de garantie indiqué sur votre certificat d'assurance durant la période de garantie.

! L'assurance prendra automatiquement fin lorsque vous aurez reçu un remboursement intégral ou le remboursement des frais de réparation dans la limite du plafond de garantie indiqué sur votre certificat d'assurance

! Vous devez manipuler la pièce que vous avez achetée avec soin. Tout signe de négligence ou de mauvais entretien pourra compromettre la validité de la couverture en cas de demande d'indemnisation.



Où suis-je couvert(e) ?

La couverture est valable au sein de l'UE/EEE.



Quelles sont mes obligations ?

- Vous devez faire tout votre possible pour prévenir et limiter les éventuels dommages.
- Vous devez nous contacter dès que possible en nous donnant tous les détails concernant l'événement qui pourrait donner lieu à une demande d'indemnisation et nous fournir l'ensemble des informations et des documents que nous vous demandons.
- Vous ne devez pas fournir d'informations fausses ou trompeuses en réponse à une question posée dans le cadre de la souscription de votre contrat d'assurance ou d'une demande d'indemnisation.
- Vous devez prendre soin de la pièce que vous avez achetée. Tout signe de négligence ou de mauvais entretien pourra compromettre la validité de la couverture en cas de demande d'indemnisation.



Quand et comment effectuer les paiements ?

Cette assurance est une prestation automatiquement incluse dans les frais de service d'Ovoko relatifs aux articles éligibles à la garantie. Vous n'avez aucuns frais supplémentaires à payer.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Votre couverture commence à la date de début de l'assurance indiquée sur votre certificat d'assurance. La garantie prend automatiquement fin dans les cas suivants :

- À expiration de la période de garantie indiquée dans votre certificat d'assurance.
- Si vous demandez le retour de la pièce assurée dans les délais de retour gratuits prévus par la politique de retour d'Ovoko.
- Si vous avez reçu un remboursement intégral ou le remboursement des frais de réparation dans la limite du plafond de garantie indiqué dans le certificat d'assurance.

Veillez vous reporter au libellé de la police d'assurance pour en savoir plus sur les conditions particulières applicables aux moteurs, aux boîtes de vitesses et aux pièces électroniques.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous ne pouvez pas résilier cette garantie.

Conditions générales de vente de Cover Genius

Veillez lire attentivement ce document. Il définit les conditions dans lesquelles Cover Genius accepte d'intervenir pour ses clients et contient des informations sur ses responsabilités légales et réglementaires. Il définit également certaines responsabilités vous incombant en qualité de client. Veuillez nous contacter immédiatement si vous ne comprenez pas une quelconque disposition de nos conditions générales de vente. Vous trouverez les documents relatifs à votre assurance dans le tableau de bord de gestion de vos commandes sur Ovoko/RRR.

À propos de notre entreprise

Ce contrat d'assurance (« la police d'assurance ») est fourni par XCover.com, un nom commercial de Cover Genius Europe B.V. [« l'administrateur »], agréé et régulé par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (« AFM ») en qualité d'intermédiaire en assurance non-vie et agissant en qualité d'agent agréé en assurance non-vie. Notre numéro d'enregistrement AFM est le 12046177. Vous pouvez vérifier ces informations sur le registre de l'AFM en consultant le site Web <https://www.afm.nl/en> ou en contactant l'AFM par téléphone au +31(0)20-797 2000. L'entreprise est immatriculée auprès de la chambre de commerce néerlandaise (KvK). Notre numéro KvK est le 73237426.

Notre adresse

Le siège social de Cover Genius est situé : Vijzelstraat 20, 1017 HK, Amsterdam. Vous pouvez nous contacter par e-mail à <https://www.xcover.com/en/contact-us>.

Nos produits et services

Cette assurance est souscrite par Steadfast Insurance Partners Ltd (« l'Assureur »). Nous ne donnons aucun type de conseils ou de recommandations personnelles en lien avec un quelconque produit d'assurance.

Capacité en laquelle nous agissons

Dans le cadre de la conclusion de cette assurance, nous agissons à tout moment en tant qu'agent de l'assureur.

Traitement équitable de nos clients

Nous nous efforçons d'assurer à tout moment un service d'excellence et accordons une grande importance aux commentaires de nos clients. Si vous estimez, pour une quelconque raison, que notre service n'a pas été à la hauteur de vos attentes, n'hésitez pas à nous en faire part.

Procédure de réclamation

Dans l'éventualité où nous ne serions pas à la hauteur de vos attentes, nous nous engageons également à répondre à votre réclamation de manière approfondie et professionnelle. Si vous souhaitez présenter une réclamation concernant la vente de votre assurance, veuillez nous contacter par e-mail : complaints@xcover.com Si la réponse définitive apportée à votre réclamation ne vous satisfait pas, vous avez le droit de la transmettre à :

Klachteninstituut Financiële Dienstverlening (Kifid)

Postbus 93257

2509 AG Den Haag (La Haye),

Tél. 0900 – 3552248

<https://www.kifid.nl>.

Le Kifid est un organisme indépendant ayant pour vocation d'arbitrer les litiges portant sur des produits d'assurance générale ainsi que d'autres services financiers. Il ne prendra votre réclamation en considération qu'une fois que nous vous aurons donné confirmation écrite que nos procédures internes de gestion des réclamations sont arrivées à terme. Vous devez transmettre votre réclamation au KiFiD dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle vous nous l'avez envoyée ou dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle vous avez reçu notre réponse définitive à votre réclamation. Vous pourriez également avoir le droit de saisir un Médiateur dans votre pays de résidence.

Extended Warranty

Insurance Product Information Document

Company: Steadfast Insurance Partners Ltd (Malta Company Registration Number C 55905), Level 3, Gasan Centre, Triq ilMerghat, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1020, Malta. Steadfast Insurance Partners Ltd is authorised under the Insurance Business Act 1998 of the laws of Malta to carry out general business and is regulated by the Malta Financial Services Authority, Triq I-Imdina, Zone 1, Central Business District, Birkirkara, CBD 1010, Malta.

The product is administered by Cover Genius Europe B.V. who is authorised and regulated by the Dutch Authority for Financial Markets (AFM) under reference number 12046177. Details of the extent of the administrator's regulation by the AFM are available from the administrator on request.

Product: Extended Warranty

This document does not contain the full terms and conditions of the cover which can be found in the policy wording and certificate. It's important that you read all these documents carefully to ensure you have the cover you need.

What is this type of insurance?

This is extended warranty, providing warranty for automotive parts sold on Ovoko marketplace, arranged by Ovoko under a group insurance policy.



What is insured?

✓ The part is covered for mechanical or electrical failure occurring after purchase, provided the fault was not known or detectable at the time of purchase, subject to policy terms and exclusions. The part is covered up to the cover limit, as shown on your certificate of insurance. The cover limit is equal to the purchase price of the part (including VAT), but shall not exceed €10,000 (including VAT) per part.

✓ For Engines and Gearboxes, the warranty also covers labor costs for the covered part's installation, de-installation, and diagnostic testing. These labor costs are limited to €50 per hour (plus VAT) and capped at €1,000 per part. The sum of the part's purchase price and labor costs (including VAT) shall not exceed €10,000 (including VAT).

Refer to your policy wording for Special Conditions for Engines and Gearboxes.



What is not insured?

- ✗ Accidental damage: Issues from unforeseeable events such as a collision, hitting a curb, or being struck by road debris (e.g., a cracked oil pan from a rock) or mishandling, such as dropping the part during installation or damaging it with tools.
- ✗ Parts not purchased on the Ovoko marketplace platform, or parts purchased on Ovoko without a valid certificate of insurance.
- ✗ Parts with conditions identified as "With defects" on the Ovoko platform, and defects that were described by the seller in product description or clearly marked in pictures of the product.
- ✗ Wear and tear parts (brake pads, filters, belts, clutch kits, wipers, etc.), and parts that have deteriorated due to normal use over time.
- ✗ Any paint, cosmetic damage, corrosion or other defects that do not affect the part's functionality.
- ✗ Defects or damage caused by lack of maintenance of the part or vehicle to which the part has been fitted, or that the maintenance has been carried out incorrectly and inappropriately according to the manufacturer's instructions or what is considered normal practice based on the specific characteristics of the vehicle or engine.
- ✗ Defects or damage caused by incorrect use of the vehicle that determines the breakdown of the part after the part has been installed.
- ✗ Defects or damage caused by incorrect installation of the part, assembly, or adjustment, including failure to comply with the vehicle manufacturer's standards and assembly instructions or generally accepted good engineering practice.
- ✗ Parts used for racing, tuning, or parts modified outside of the manufacturers recommended guidelines.
- ✗ Bonus accessories that are functionally attached to the part but sold separately or part elements provided in addition free of charge (e.g., injectors attached to an engine).
- ✗ Engines, gearboxes and electronic parts not meeting special conditions outlined in this policy wording.
- ✗ Damage caused by overheating is not covered, except where the overheating directly affects the covered part itself as a result of a mechanical or electrical failure of that covered part. Any damage to other parts arising directly or indirectly from such overheating is excluded.
- ✗ Damage caused by a covered part to other parts not covered by this warranty.
- ✗ Damage resulting from defects of other parts than the covered part.
- ✗ For any consequential loss of any kind or loss of use.



Are there any restrictions on cover?

!You can claim up to the cover limit shown on your certificate of insurance during the warranty period.
!Protection will automatically end when you have received a full refund or reimbursement of repairs costs of the cover limit specified in the insurance certificate
!You must handle your purchased part with care. Any evidence of carelessness or inadequate maintenance may compromise coverage in the event of a claim.



Where am I covered?

Cover is provided within EU/EEA.



What are my obligations?

- You should do all you can to prevent and reduce any damage.
- You should contact us as soon as possible with full details of anything which may result in a claim and give us all the information and documentation we ask for.
- You must not provide information that is untrue or misleading in response to any question asked when you take out cover or make a claim.
- You should take due care of your purchased part. Evidence of recklessness or inadequate maintenance may impact coverage in the event of a claim.



When and how do I pay?

This cover is an automatic benefit included in the Ovoko Service Fee for items eligible for the warranty. There is no additional charge to you.



When does the cover start and end?

Your cover starts on the policy start date shown on your Certificate of Insurance. Warranty automatically ends in the following cases:

- The coverage period stated on your insurance certificate expires.
- You apply for return of the insured part within Ovoko's free return period as described in the Ovoko return policy.
- You have received a full refund or reimbursement of repairs costs of the cover limit specified in the insurance certificate.

Refer to your policy wording for special conditions for Engines, Gearboxed and Electronic Parts



How do I cancel the contract?

This warranty cannot be cancelled by you.

Cover Genius Terms of Business

Please read this document carefully. It sets out the terms upon which we, Cover Genius, agree to act for our customers and contains details of our regulatory and statutory responsibilities. It also sets out some of yours, the customer's responsibilities. Please contact us immediately if there is anything in these Terms of Business that you do not understand. Your insurance documents will be available in your order management dashboard on Ovoko/RRR.

About our company

This contract of insurance ("policy") is provided by XCover.com, a trading name of Cover Genius Europe B.V. ["the administrator"] which is authorised and regulated by the Netherlands Authority for the Financial Markets ('AFM') to intermediate non-life insurance and act as authorised agent in non-life insurance. Our AFM registration number is 12046177. You can check this information on the AFM's register by visiting their website at <https://www.afm.nl/en> or by contacting the AFM on +31(0)20-797 2000. We are registered at the Dutch Chamber of Commerce ('KvK'). Our KvK number is 73237426.

Our address

Cover Genius's registered address is: Vijzelstraat 20, 1017 HK, Amsterdam. You can reach us via email at <https://www.xcover.com/en/contact-us>.

Our products and services

This cover is underwritten by Steadfast Insurance Partners Ltd ["the insurer"]. We do not give advice or make personal recommendations in connection with any insurance product.

Capacity in which we are acting

In arranging your insurance, we will act as agent of the insurer at all times. Treating our customers fairly We aim to provide a first-class level of service at all times, and welcome feedback from our customers. If, for any reason, you feel that our service is not of the standard you would expect, please tell us.

Complaints procedure

Should there be an occasion when we do not meet your expectations, we are equally committed to dealing with any complaint in a thorough and professional manner. If you wish to register a complaint regarding the sale of your insurance, please contact us by email: complaints@xcover.com If you remain dissatisfied after receiving a final response to your complaint, you have the right to refer your complaint to:

Klachteninstituut Financiële Dienstverlening (Kifid)

Postbus 93257

2509 AG Den Haag

Tel. 0900 – 3552248

<https://www.kifid.nl>.

The Kifid is an independent body that arbitrates complaints about general insurance products and other financial services. It will only consider complaints after we have provided you with written confirmation that our internal complaints procedure has been exhausted. You must submit the complaint to KiFiD within one year after submitting the complaint to us or within three months after you have received our final response to your complaint. You may also have the right to pass your complaint to an Ombudsman in your country of residence.